

## REVALORISATION DE LA GRILLE DES MINIMA DANS LA BRANCHE DE LA BJOP-HORLOGERIE DU 13 FEVRIER 2024

S'est tenue ce jour la dernière réunion de négociation des salaires minima de la branche de la BJOP-Horlogerie.

Une première réunion avait eu lieu le 24 janvier et la délégation patronale avait fait une proposition de revalorisation de 1,7 % sur l'ensemble de la grille. FO Métaux avait alors expliqué que ce n'était pas assez, vu le contexte de l'inflation qui était largement supérieure.

Aujourd'hui, la revendication de la Fédération FO de la métallurgie est de 3,2 % sur l'ensemble de la grille. Après une suspension de séance, la délégation patronale nous propose 2,7 % sur l'ensemble de la grille avec une application au 1<sup>er</sup> février, ce qui amène le 1<sup>er</sup> niveau à 1 826 €, et ensuite une augmentation de 0,6 % avec une application au 1<sup>er</sup> juillet 2024 sur l'ensemble de la grille.

FO Métaux sera signataire de cet accord qui améliore le pouvoir d'achat des salariés.

Paris, le 13 février 2024

Contact :

Nathalie CAPART, Secrétaire fédérale en charge de la branche de la BJOP-Horlogerie  
06.31.36.29.44